

Prioritarisme

par Johann Frick et Ekédi Mpondo-Dika

Le prioritarisme est un principe de justice distributive selon lequel, pour la distribution d'un certain bien, nous devons donner la priorité aux mal lotis. Pour les prioritaristes, plus la personne à laquelle un bénéfice revient est mal lotie, plus la valeur morale de ce bénéfice est grande.

Le prioritarisme, comme principe distributif, a à la fois des points communs et des différences importantes avec deux postures canoniques dans le domaine de la justice distributive: l'utilitarisme et l'égalitarisme. Le prioritarisme partage avec l'utilitarisme le souci du bien-être total. En revanche, à la différence de ce dernier mouvement, il n'accorde pas la même importance morale à tous les accroissements de bien-être. Comme l'égalitarisme, la posture prioritariste penche en faveur d'une distribution égale du bien-être. En revanche, elle n'accorde pas de valeur intrinsèque à l'égalité.

Le prioritarisme est un nouveau venu dans le débat philosophique sur la justice distributive. Bien que cette posture ait été discutée en économie dans les années 1970, elle n'a été réellement introduite en philosophie que dans les années 1990, par les travaux de John Broome (1991) et surtout de Derek Parfit (1991). Ce dernier a notamment présenté le prioritarisme comme le moyen de contourner un épineux problème posé à la théorie égalitariste standard: l'objection dite « du nivellement par le bas ». En effet, cette approche « négative », qui justifie le prioritarisme par référence aux problèmes théoriques de son alternative égalitariste, est caractéristique de la plus grande partie de la littérature prioritariste.

Afin de mieux rendre compte de la portée théorique du prioritarisme, nous devons brièvement revoir certains points essentiels de l'égalitarisme distributif (section I) et présenter l'objection du nivellement par le bas, qui menace sa crédibilité (section II). La section III introduit la posture prioritariste et passe en revue les éléments qui la différencient de l'égalitarisme. Dans les sections IV et V, nous nous risquons à une évaluation du prioritarisme: dans la quatrième section, nous réexaminons de plus près l'objection du nivellement par le bas, en exposant quelques uns de ses présupposés controversés. La section V conclut cette notice par quelques réflexions sur les leçons qu'une philosophie politique égalitariste peut tirer du défi prioritariste.

I. L'égalitarisme

Au cours des trente dernières années, la philosophie politique égalitariste a été dominée par deux débats majeurs, mais largement distincts.

Le premier de ces débats a trait à ce que l'on appelle la *métrique* de la justice distributive. Pour réaliser une distribution juste, il faut d'abord savoir clairement ce qu'il nous importe de distribuer justement. John Rawls (1971), Ronald Dworkin (1981) et plus généralement les philosophes de la tradition rawlsienne, soutiennent que ce sont les *ressources* ou *biens premiers sociaux* qu'une société juste doit distribuer de manière égalitaire. D'autres philosophes politiques tels que Richard Arneson (1989) affirment que le bien-être, ou les chances de l'obtenir, devraient être le véritable objet d'une distribution égale. Plus récemment, le débat a été enrichi par l'émergence d'une troisième alternative, l'approche en termes de « capacités » prônée par Amartya Sen (1995) et Martha Nussbaum (2000).

Les questions concernant la métrique de la justice distributive ne seront cependant pas au centre de cette notice. Dans la mesure où la majorité des contributions prioritaristes est formulée en termes welfaristes, nous parlerons dans cette notice de la distribution du *bien-être* ou de *l'utilité*. Dire que deux personnes reçoivent le même *bien* ou *bénéfice*, c'est dire que chacun d'entre eux reçoit la quantité de ressources qui est nécessaire pour lui procurer un accroissement d'utilité ou de bien-être identique. Cette quantité de ressources peut varier selon les individus et leur niveau de bien-être.

Néanmoins, les arguments prioritaristes peuvent être traduits en termes ressourcistes au prix de modifications minimales.

En revanche, le prioritarisme fournit une nouvelle réponse au second débat, qui concerne la structure distributive requise par la justice. Une fois que l'on a déterminé *ce que* la justice exige que l'on distribue équitablement, il reste à décider *comment* le distribuer. Quelles répartitions peuvent être tenues pour justes, pour injustes, et pour quelles raisons? C'est à ces questions que le prioritarisme tente d'apporter une réponse.

L'objectif de cette section n'est pas de donner une caractérisation complète de l'égalitarisme comme principe distributif. Nous nous contenterons plutôt d'esquisser les éléments précis qui sont à l'origine des difficultés théoriques que le prioritarisme prétend résoudre.

Pour simplifier la discussion, on considérera désormais que toutes les distributions dont il sera question concernent des individus dont le mérite – ou le démerite – est égal. Les mal lotis ne le sont ni par faute ni par choix personnels. Pour reprendre une image de Robert Nozick (1974), imaginons que les biens à distribuer sont une « manne tombée du ciel », à laquelle personne ne peut prétendre à quelque titre préalable que ce soit (par exemple, une ressource naturelle récemment découverte, dotée de valeur, mais rare). Les distributions seront exprimées par des vecteurs de la forme (x_1, x_2, \dots, x_n) , où x_1, \dots, x_n représentent les niveaux de bien-être des différents groupes de la société. On supposera que ces groupes sont de même taille.

Nous suivrons Nils Holtug (2007) en affirmant que les égalitaristes doivent souscrire au moins aux deux propositions suivantes:

- (1) L'égalité a une valeur intrinsèque.
- (2) Les distributions plus égales sont meilleures, au moins à un égard, que les distributions qui le sont moins.

La première proposition est cruciale dans la mesure où elle distingue l'égalitarisme d'autres principes distributifs qui, eux, justifient des distributions approximativement égales, non pour la valeur qu'aurait l'égalité en soi, mais pour promouvoir quelque autre objectif, tel que le bien-être général, la stabilité politique ou la fraternité. Par contraste, ce qui caractérise les véritables égalitaristes, c'est qu'ils n'accordent pas seulement une valeur *instrumentale* à l'égalité, mais qu'ils la considèrent comme bonne *en elle-même*.

La seconde proposition n'engage pas les égalitaristes à juger qu'entre deux distributions possibles, la plus égale est toujours la meilleure *toutes choses considérées*. Les égalitaristes, eux aussi, prennent également en compte des critères distributifs autres que l'égalité – comme le bien-être total ou l'accès de chacun à un minimum décent – qui ne peuvent parfois être atteints qu'au prix d'une inégalité accrue. Ce que la proposition (2) énonce, c'est que si nous sommes des égalitaristes, c'est-à-dire des personnes qui accordent une valeur intrinsèque à l'égalité, nous devons reconnaître qu'il y a *quelque chose* de mieux dans une distribution moins inégale, même si nous la jugeons pire *toutes choses considérées*.

En combinant les propositions (1) et (2) nous obtenons:

- (3) *La proposition égalitariste modérée* : Une distribution qui réalise une répartition plus égale du bien-être est intrinsèquement meilleure *au moins à un égard*.

Cette proposition implique que si le bien-être d'un individu augmente de n à $n+1$, ce changement améliore intrinsèquement la distribution à un égard lorsqu'il la rend plus égale (par exemple, si tous les autres sont déjà à $n+1$). En revanche, lorsque le changement augmente l'inégalité (parce que tous les autres sont restés à n , par exemple), l'égalitariste juge que la distribution s'est intrinsèquement *dégradée*, au moins à un égard. Nous voyons, ainsi, que pour l'égalitariste, la qualité morale de l'allocation d'un bénéfice à une personne ne dépend pas seulement

du gain de cette personne, mais aussi de la contribution de ce gain à la réduction ou à l'accroissement de l'inégalité distributive. C'est précisément l'aspect de la position égalitariste qu'exploite l'objection du nivellement par le bas.

Avant de nous confronter à cette objection, nous devons remarquer la chose suivante: la caractérisation de l'égalitarisme donnée ci-dessus est incomplète, car elle ne nous dit pas comment ordonner les distributions *toutes choses considérées*. Si nous étions de « purs égalitaristes », qui n'ont d'autre préoccupation distributive que l'égalité, nous ne pourrions pas exprimer de préférence entre deux distributions, l'une dans laquelle tout le monde est également *favorisé*, par exemple (200, 200), l'autre dans laquelle tout le monde est également *défavorisé*, par exemple (50, 50). En outre nous serions obligés de préférer une distribution dans laquelle tout le monde est *également défavorisé* – (50, 50) – à une situation dans laquelle tous les individus sont mieux lotis, mais *inégalement favorisés*, par exemple (120, 150). Nous violerions ainsi le principe parétien, selon lequel une distribution est préférable dès qu'elle améliore la situation d'un individu sans détériorer celle d'aucun autre. De telles conséquences montrent que l'égalitarisme « pur » est une posture peu tenable.

Un égalitarisme crédible doit être *pluraliste*, c'est-à-dire combiner le souci d'égalité avec d'autres critères distributifs. Une possibilité, avancée par Parfit (1991) et presque toujours conservée dans la littérature sur l'égalitarisme, complète la proposition égalitariste modérée par:

le principe utilitariste faible : si une distribution réalise une plus grande somme de bien-être total qu'une autre, elle est meilleure *au moins à un égard*.

Il est évident que le principe utilitariste faible et la proposition égalitariste modérée peuvent entrer en conflit. Nous devons alors décider lequel prévaudra en l'occurrence. Considérons l'exemple suivant, tiré de Parfit (1991):

- (1) Tout le monde a 150.
- (2) La moitié a 199, l'autre 200.
- (3) La moitié a 101, l'autre 200.

Un pur égalitariste ordonnerait les trois distributions comme suit: (1) > (2) > (3). Pour un pur utilitariste, c'est-à-dire quelqu'un préoccupé *uniquement* du bien-être total, l'ordre serait (2) > (3) > (1). Aux yeux d'un égalitariste pluraliste, en revanche, l'ordre serait plus probablement (2) > (1) > (3).

Il n'est pas toujours aussi facile de décider d'un classement, on s'en rend aisément compte. Si l'on nous donne le choix entre

- (1) Tout le monde a 150
- (4) La moitié a N , l'autre 200;

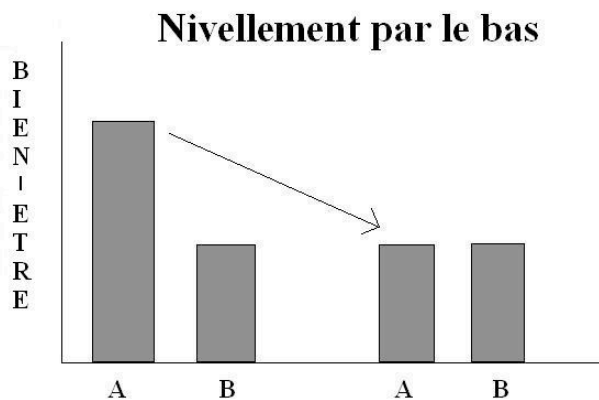
il est difficile de dire à partir de quelle valeur de N un égalitariste pluraliste devrait se mettre à préférer (4) à (1).

Comme de tels cas le montrent, l'égalitarisme pluraliste est ce que John Rawls (1971) appelle une position « intuitionniste ». Si nous accordons de l'importance à la fois à l'égalité et à l'utilité, nous ne disposons d'aucun *principe* pour guider notre évaluation de leurs poids relatifs. Pour défendre une décision particulière, nous ne pouvons que déclarer qu'elle *paraît* juste. Néanmoins, la plupart des égalitaristes contemporains postulent qu'au moins dans les cas d'améliorations parétiennes, le principe utilitariste faible devrait prévaloir sur la proposition égalitariste modérée. En d'autres termes, ils préfèrent toujours augmenter le bien-être de quelqu'un (sans détériorer celui d'aucun autre), même si cela rend la distribution inégale. (Voir Broome, 1991; Broome, à paraître; Fleurbaey, à paraître).

II. L'objection du nivellement par le bas

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, la proposition égalitariste modérée implique qu'il est intrinsèquement mieux au moins à un égard de réduire l'inégalité, même si cela n'améliore le sort de personne, dégradant seulement celui des mieux lotis. C'est ce que l'on connaît dans la littérature sous le nom de « nivellement par le bas » (« levelling down »). Si, par exemple, une inégalité de (100, 50) ne peut être éliminée par la redistribution, mais seulement par un nivellement à (50, 50), alors on peut soutenir que les égalitaristes doivent trouver *quelque chose* de bon dans ce changement.

C'est précisément ce à quoi s'opposent les tenants de l'objection du nivellement par le bas. Selon eux, il est difficile de trouver *quoi que ce soit* de bon dans un changement qui détériore le sort de certains sans améliorer celui de personne. Affirmer qu'il y a quelque chose de bon dans le nivellement par le bas semble engager les égalitaristes à penser que réaliser l'égalité est une bonne chose, même si elle n'est bonne *pour personne*, et mauvaise pour certains.



Bien sûr, les égalitaristes ne prétendent pas qu'un nivellement par le bas serait bon *toutes choses considérées*. Dans la mesure où tous les égalitaristes crédibles sont pluralistes, il prôneraient rarement, sinon jamais, le nivellement par le bas, puisque celui-ci implique d'importantes pertes de bien-être. Les égalitaristes pluralistes estiment que, *toutes choses considérées*, niveler par le bas n'améliore pas, mais dégrade la qualité d'une distribution.

Le problème posé par l'objection du nivellement par le bas ne se trouve donc pas au niveau des *prescriptions*, mais au niveau des *raisons*. Bien que les égalitaristes ne prônent pas de niveler par le bas, ils acceptent l'idée qu'il y a une *raison* de le faire, à savoir que cela crée une situation d'égalité. Cependant, pour beaucoup de philosophes, entre autres Parfit (1991) et Holtug (2007), il est tout simplement peu tenable d'admettre une raison de réaliser un changement distributif qui lèse certains sans bénéficier à personne.

Aux dires des tenants de l'objection du nivellement par le bas, leur argument montre que beaucoup d'entre nous se revendiquent *de façon erronée* comme égalitaristes, alors que leur réel souci est celui du sort des mal lotis. Ils prôneraient de créer l'égalité seulement parce que cela implique, dans la plupart des cas, de redistribuer des bien lotis vers les mal lotis. Or l'objection du nivellement par le bas montre que ce lien entre la réduction de l'inégalité et l'accroissement du bien-être des mal lotis n'est que *contingent*. En cas de nivellement par le bas, la suppression de l'inégalité ne se traduit pas par des gains de bien-être pour les mal lotis. Le but de l'objection du nivellement par le bas est de nous persuader qu'il n'y a *rien* d'intrinsèquement bon dans cette manière de créer l'égalité. Si nous acceptons cette conclusion, les tenants de l'objection pensent nous avoir démontré que nous ne tenons alors pas l'égalité pour intrinsèquement bonne, mais que nous ne la valorisons qu'instrumentalement, comme moyen d'aider les mal lotis.

III. Caractérisation du prioritarisme

Se soucier d'égalité, c'est se soucier de la relation entre les niveaux de bien-être de différentes personnes. Normalement, l'instauration de l'égalité va de pair avec une augmentation du bien-être absolu des mal lotis. L'objection du nivellement par le bas joue sur le fait que ceci n'est pas toujours vérifié. Si cette objection nous a convaincus que l'égalité en tant que relation n'a aucune valeur intrinsèque et qu'il n'importe de créer l'égalité que dans la mesure où cela contribue à

améliorer le sort des mal lotis, nous nous sommes rapprochés de la posture prioritariste.

Contrairement aux égalitaristes, les prioritaristes ne s'intéressent pas à une relation, mais seulement aux niveaux absolus de bien-être. Dans l'optique prioritariste, on doit en priorité venir en aide aux mal lotis, c'est-à-dire qu'un bénéfice est d'autant plus valorisé moralement que la personne auquel il revient est mal lotie. A la différence d'un égalitariste, un prioritariste jugera que le bénéfice qui revient à une personne au niveau de bien-être donné a la même valeur morale quel que soit le niveau de bien-être des autres. Selon le point de vue prioritariste, les bénéfices qui vont aux mal lotis importent plus, non pas à cause de l'écart entre les mal lotis et les autres, mais en raison du bas niveau de bien-être qui est celui des mal lotis.

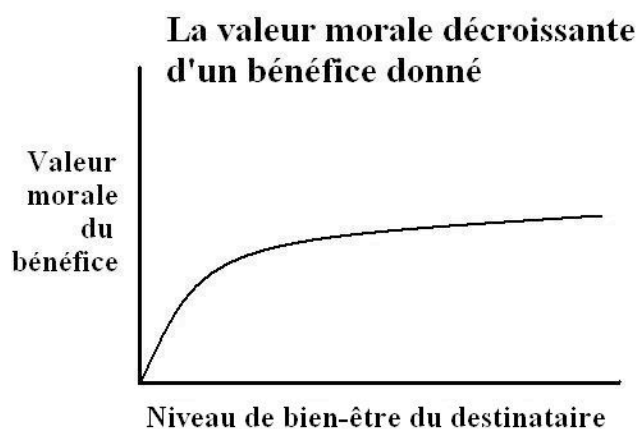
Parfit illustre le refus prioritariste du raisonnement relationnel par l'analogie suivante:

« Les personnes qui se trouvent en altitude ont plus de difficulté à respirer. Est-ce parce qu'elles se trouvent plus haut que d'autres? En un sens, oui. Mais elles éprouveraient exactement la même difficulté à respirer s'il n'y avait personne plus bas.

De la même manière, dans l'optique prioritariste, les bienfaits qui vont aux mal lotis importent plus, mais c'est seulement parce que leur niveau *absolu* de bien-être est inférieur. Il n'importe pas que ces personnes soient moins bien loties *que d'autres*. Les bénéfices qui leur reviennent auraient exactement la même importance s'il *n'y avait pas* de mieux lotis. » (Parfit, 2002 : 104) (Cette citation et toutes les suivantes ont été traduites par l'auteur).

Pour un prioritariste, il est mauvais que certains soient mal lotis. Le mal ne réside toutefois pas dans le fait qu'ils soient moins bien lotis que d'autres, mais plutôt dans le fait qu'ils sont moins bien lotis qu'ils n'auraient pu l'être *eux-mêmes*. Alors que l'égalitarisme se soucie des relations entre les situations *réelles* de différentes personnes, c'est-à-dire de savoir si certaines sont moins bien loties que d'autres, le prioritarisme s'intéresse seulement aux relations entre la situation réelle des individus et les autres états *possibles* dans lesquels ils auraient pu *eux-mêmes* se trouver. Comme le prioritarisme n'accorde pas de valeur intrinsèque à l'égalité, il ne donne pas prise à l'objection du nivellement par le bas.

Il est instructif de comparer la priorité morale qu'accorde le prioritarisme à l'amélioration du bien-être des mal lotis avec le concept d'utilité marginale décroissante, rendu familier par la philosophie utilitariste. Un des présupposés traditionnels de l'utilitarisme est qu'un panier de ressources donné produit un accroissement d'utilité d'autant moindre que la personne disposait



auparavant de plus de ressources. Comme l'utilitarisme vise à maximiser l'utilité totale de la société, cela le conduit indirectement à égaliser la quantité de ressources (et donc de bien-être) de chacun.

Les prioritaristes, eux, pensent que, si des bénéfices vont à des personnes bien loties, ils importent moins. Parfit le formule ainsi:

« De même que les *ressources* ont une *utilité* marginale décroissante, l'*utilité* elle-même a une importance morale décroissante. (...) A chaque fois que nous transférons des ressources vers des personnes qui sont moins bien loties, les bénéfices qui en résultent ne sont pas seulement plus élevés en eux-mêmes par effet de l'utilité marginale

décroissante. Ils sont également plus élevés sur l'échelle morale. Du point de vue prioritariste, le résultat est donc meilleur sous *deux aspects*. » (Parfit, 2002 : 105-6)

Il est important de comprendre que la supposition de l'importance morale décroissante de l'utilité engage le prioritariste à distinguer deux sortes de valeur, dites « subjective » et « objective ». La valeur subjective d'un bien donné est sa valeur pour le destinataire, c'est-à-dire l'accroissement d'utilité de ce dernier. (Nous rappelons au lecteur que dans le langage welfariste de cette notice, dire que deux personnes reçoivent le même bien signifie qu'elles reçoivent la même quantité d'utilité. Cette formulation tient déjà compte du fait qu'à cause de l'utilité marginale décroissante des ressources cela correspond à une plus grande quantité de ressources pour une personne bien lotie). La valeur objective, par contre, désigne l'impact qu'a l'allocation d'un bien à tel ou tel destinataire sur la qualité morale de la distribution toute entière.

Le prioritarisme ne nie pas que, du point de vue des destinataires, augmenter le bien-être d'une personne bien-lotie de n unités d'utilité a , par définition, la même valeur *subjective* que de donner les mêmes n unités à une personne mal lotie. Par contre, il soutient que, du point de vue *objectif*, donner le bien à la personne mal lotie produit une distribution qui est moralement meilleure.

Bien que le prioritarisme n'accorde pas de valeur intrinsèque à l'égalité, ses implications distributives penchent en faveur de l'égalité. Dans la mesure où, pour un prioritariste, il est plus important moralement d'allouer une unité donnée de bien-être à une à une personne mal lotie que de l'allouer à une personne bien lotie, le prioritarisme est structurellement biaisé vers l'égalité.

La principale différence entre l'égalitarisme pluraliste et le prioritarisme ne réside pas dans les distributions que prescrivent ces deux postures, mais dans les raisons qu'elles avancent pour les justifier. Nous ne devons toutefois pas en conclure que la différence entre prioritarisme et égalitarisme est purement théorique, sans intérêt pour la politique. Les responsables politiques s'intéressent eux aussi aux raisons de prôner telle ou telle structure distributive. Comme le fait remarquer Holtug (2007) en réponse à une critique de Fleurbaey (à paraître), il n'est pas rare en philosophie politique que différentes raisons soient avancées pour défendre la même prescription. (Par exemple, dans sa *Théorie de la justice*, John Rawls donne deux arguments très différents en faveur de son fameux « principe de différence » – l'un fait appel à nos intuitions sur la justice, l'autre emploie l'appareil contractualiste de la « position originelle »).

Les modèles de raisonnement qu'emploient l'égalitarisme pluraliste (au moins dans sa formulation standard) et le prioritarisme pour ordonner différentes structures distributives divergent sous deux aspects distincts. (Dans la section V, nous argumenterons qu'il y a de bonnes raisons de reformuler l'égalitarisme de sorte que seule une de ces différences reste véritablement essentielle.) John Broome (1991) développa le premier une analyse du prioritarisme prenant appui sur les outils de l'économie du bien-être. Cette analyse va nous permettre d'exposer les différences susmentionnées avec précision.

Prenons une population de n personnes, et imaginons diverses répartitions du bien-être entre ces personnes. Chaque répartition peut être décrite par un vecteur $\mathbf{w} = (w_1, w_2, \dots, w_n)$ qui donne le bien être respectif de chaque individu. Nous souhaitons comparer ces distributions et les ordonner de façon croissante en fonction de leur qualité morale. Ce classement peut être représenté par une fonction valeur, $G(\mathbf{w})$, qui donne la valeur de chaque distribution.

Selon Broome, le prioritarisme implique une mise en ordre qui peut être représentée par une fonction *additivement séparable* de la forme suivante:

$$G_{prior}(\mathbf{w}) = g(w_1) + g(w_2) + \dots + g(w_n)$$

où $g(w)$ est croissante et strictement concave. (En général, une fonction additivement séparable est

une fonction de la forme $F(\mathbf{x}) = f_1(x_1) + f_2(x_2) + \dots + f_n(x_n)$.

On peut énoncer ainsi la première caractéristique essentielle du prioritarisme: la contribution au bien général que représente l'allocation d'un bénéfice à une personne dépend uniquement du niveau de bien-être du bénéficiaire, indépendamment du niveau des autres. Cette caractéristique du prioritarisme est exprimée par la structure additivement séparable de $G_{prior}(\mathbf{w})$.

La deuxième caractéristique centrale du prioritarisme s'exprime par la fonction $g(w)$. (Nommons cette fonction la *fonction de pondération du bien-être individuel*). La fonction $g(w)$ indique quel poids on accorde au bien-être d'un individu dans le calcul du bien général. Dans le cas du prioritarisme, $g(w)$ est strictement concave, reflétant ainsi l'idée que le bien-être de chaque personne a une importance morale marginale décroissante. L'emploi d'une même fonction $g(w)$ pour tous exprime l'égalité morale entre les individus.

Comme l'égalitarisme pluraliste, le prioritarisme est toutefois une posture *intuitionniste*. Il ne nous dit pas quel degré de priorité nous devons accorder aux moins bien lotis. En particulier, à moins de donner une priorité absolue aux mal lotis, des bénéfices allant aux mieux lotis pourraient moralement l'emporter sur des bénéfices allant aux moins favorisés, dès lors que les premiers sont suffisamment importants.

Par contraste, l'égalitarisme pluraliste, en tant que combinaison de la proposition égalitariste modérée et de l'utilitarisme faible, implique une mise en ordre qui ne peut être représentée par une fonction additivement séparable:

$$G_{egal}(\mathbf{w}) = (w_1 + w_2 + \dots + w_n) \cdot (1 - IN)$$

où $IN(w_1, w_2, \dots, w_n)$ est un indicateur d'inégalité tel que, par exemple, le coefficient de Gini. Comme le montre la fonction, pour un égalitariste, la contribution au bien général que représente l'allocation d'un bénéfice à une personne ne dépend pas seulement du gain de cette personne, mais aussi de la contribution de ce gain à la réduction ou à l'accroissement de l'inégalité distributive, en fonction du niveau de bien-être des autres individus.

En outre, dans la mesure où la plupart des philosophes politiques (à commencer par Parfit, 1991) caractérisent la prise en compte par les égalitaristes pluralistes du bien-être au moyen d'une fonction utilitariste additive simple, $G_{egal}(\mathbf{w})$ n'accorde pas d'importance morale intrinsèque plus grande aux accroissements de bien-être qui profitent aux mal lotis. Nous remettons en question ce présupposé dans la section V.

Bien que, pour la plupart des objectifs pratiques réellement poursuivis, un classement prioritariste des distributions ne diffère pas d'un classement égalitariste, nous devons remarquer par souci de complétude qu'il est possible de construire des cas dans lesquels les deux optiques ont des implications distributives/conduisent à des prescriptions distributives divergentes. Prenons l'exemple suivant tiré de Broome (à paraître).

Considérons les répartitions de bien-être suivantes:

$$A = (200, 200, 200, 200, 200) \quad B = (400, 100, 200, 200, 200)$$

$$C = (200, 200, 100, 100, 100) \quad D = (400, 100, 100, 100, 100)$$

Tout comme le remarque Broome, un prioritariste préférera A à B si et seulement s'il juge C meilleur que D ; car l'unique différence entre A et B réside dans le bien-être des deux premières personnes, et la différence est exactement analogue entre C et D . La séparabilité additive implique que le bien-être des autres n'importe pas dans cette comparaison. Cependant, A a dans cet exemple le mérite de l'égalité, ce que C ne partage pas. Il existe donc pour un égalitariste une raison d'estimer A meilleure que B qui ne soit pas en même temps une raison d'estimer C meilleure que D . En outre, pour un égalitariste pluraliste, D peut être meilleure que C car elle s'accompagne d'une

somme plus grande de bien-être total. Un égalitariste pourrait donc très bien estimer *A* meilleure que *B* et *D* meilleure que *C*. Or, cette mise en ordre est incompatible avec le prioritarisme.

IV. Retour sur l'objection du nivellement par le bas

Le prioritarisme a une fonction valeur additivement séparable, parce qu'il soutient que l'égalité n'a pas de valeur intrinsèque. Cette affirmation elle-même est en grande partie motivée par l'objection du nivellement par le bas adressée à l'égalitarisme. Afin d'évaluer le bien-fondé de cet aspect du prioritarisme, cette section étudiera de plus près la dialectique de l'objection du nivellement par le bas, examinant les présupposés controversés sur lesquels elle repose.

Récapitulons: le nivellement par le bas est défini comme un changement distributif qui réduit l'inégalité en détériorant le sort de certains sans améliorer celui de personne, toutes choses considérées. Comme nous l'avons vu dans la section II, les égalitaristes sont contraints à accepter la proposition suivante:

(1) Nivellement par le bas est intrinsèquement bon à un égard, car cela réduit l'inégalité.

A l'encontre de cela, les tenants de l'objection du nivellement par le bas soutiennent que:

(2) Nivellement par le bas n'est bon pour personne, toutes choses considérées.

Pour disposer d'un argument par contradiction complet envers la position égalitariste, les prioritaristes auraient toutefois encore besoin d'une prémisse majeure. Certains d'entre eux pensent l'avoir trouvée dans le principe suivant:

(3) Quelque chose qui n'est bon pour personne, toutes choses considérées, ne peut être bon à aucun égard.

Nils Holtug, par exemple, semble souscrire à un principe de ce type (Holtug, 2007 : 139).

S'ils étaient vérifiés, (2) et (3) pris ensemble disqualifieraient (1). Or, à y regarder de plus près, le principe (3) apparaît trop fort. Pour que quelque chose soit bon à quelque égard, il suffit qu'il soit bon pour quelqu'un à au moins un égard. A titre d'exemple, supposons qu'une éducation sévère inculque aux enfants le sens de la discipline, mais bride leur créativité. Toutes choses considérées, une telle éducation est mauvaise pour l'enfant. Néanmoins, on peut dire qu'une éducation sévère est bonne à *un égard*, à savoir qu'elle inculque aux enfants le sens de la discipline, ce qui *pour eux* est bon à *un égard*. Nous affirmons donc le principe suivant:

(4) Quelque chose peut être bon à quelque égard s'il est bon pour quelqu'un à au moins un égard.

A présent, s'il était possible de montrer que

(5) éliminer l'inégalité est intrinsèquement bon pour quelqu'un à au moins un égard

cela pourrait justifier l'affirmation que ce changement est intrinsèquement bon à quelque égard, renforçant ainsi la proposition (1). L'objection du nivellement par le bas perdrait alors sa force.

La réduction des inégalités est intrinsèquement bonne pour certains – sans doute les moins lotis – si l'on suppose que les inégalités existantes sont intrinsèquement mauvaises pour eux. Il

existe des auteurs qui, comme Broome (1991), sont prêts à défendre une telle thèse. Mais la plupart des théoriciens, aussi bien des égalitaristes comme Temkin que des prioritaristes comme Parfit nient la crédibilité d'une telle supposition (Temkin, 2003 : 146-151). Comme l'écrit Derek Parfit:

« Le simple fait de l'inégalité n'est pas, en soi, mauvais pour les moins lotis. (...) Il serait bien sûr mieux pour ces gens qu'eux-mêmes soient mieux lotis. Mais il ne serait pas mieux pour eux que, sans aucun effet sur eux, d'autres soient aussi mal lotis qu'eux. (...) L'inégalité peut bien sûr avoir des *effets* négatifs. Mais ils n'importent pas dans ce contexte. Nous nous intéressons ici uniquement au fait que certains soient moins bien lotis que d'autres. Pour isoler ce fait, supposons que les moins lotis ignorent l'existence des autres et que celle-ci n'ait pas d'effet sur eux. Nous pouvons alors reformuler notre question de la manière suivante: « Peut-il être mauvais pour moi qu'il y ait, à mon insu, des mieux lotis que moi? » (Parfit, 2002 : 110).

Le lecteur s'accordera peut-être avec Parfit pour dire que la réponse la plus plausible à cette question est « non ».

Nous pouvons être convaincus par l'argument de Parfit selon lequel la réduction de l'inégalité distributive n'est intrinsèquement bonne pour personne à aucun égard, car l'inégalité n'est simplement pas le genre de chose qui peut être en soi mauvaise *pour* quelqu'un. Nous devons alors rejeter la proposition (5). L'objectif de cet argument est, bien entendu, de saper la proposition (1). Si l'on ne peut dire de l'inégalité qu'elle est en soi mauvaise pour les gens, comment sa suppression pourrait-elle alors compter comme intrinsèquement bonne à quelque égard que ce soit?

Il existe cependant une deuxième stratégie par laquelle l'égalitariste peut tenter de contrer l'objection du nivellement par le bas et de défendre la proposition (1). Même si l'inégalité n'est pas intrinsèquement mauvaise *pour les gens*, comme le présupposait (5), l'égalitariste pourrait maintenir qu'elle est *impersonnellement* mauvaise.

Larry Temkin (2002) définit le contraste entre valeur personnelle et valeur impersonnelle de la manière suivante: une chose a une valeur personnelle dans la mesure où elle est bonne *pour* des personnes. Sa valeur intrinsèque consiste dans sa contribution qu'il fait au bien-être individuel. Par contraste, si une chose possède une valeur impersonnelle, sa valeur intrinsèque réside largement au-delà d'une contribution au bien-être personnel. Sa réalisation contribue à l'amélioration d'une situation, indépendamment du fait qu'elle soit bonne *pour* des personnes. Selon Temkin, une grande partie de nos idéaux – la vérité, le savoir, la vertu, la liberté, la justice – ont au moins un côté impersonnel. D'après certains égalitaristes, un manque d'égalité pourrait donc être mauvais, sans être pour autant nécessairement mauvais pour quiconque.

Une telle affirmation se heurte, cependant, à un principe beaucoup débattu en éthique normative, à savoir:

Le principe d'atteinte à la personne (« the person-affecting principle »): Quelque chose qui est bon/mauvais doit être bon/mauvais pour quelqu'un.

C'est en s'appuyant sur ce principe, qui nie non seulement la valeur impersonnelle de l'égalité, mais, en fait, toute possibilité de valeur impersonnelle en général, que les tenants de l'objection du nivellement par le bas espèrent réfuter la seconde stratégie égalitariste de résistance à l'argument du nivellement par le bas.

A première vue, le principe d'atteinte à la personne paraît fortement intuitif. Autant il est évident qu'une situation peut être mauvaise pour certaines personnes, autant il est énigmatique qu'elle puisse être mauvaise *tout court*. Que pourrait bien signifier cet usage impersonnel de « mauvais »?

Aussi convaincant qu'il puisse paraître, le principe d'atteinte à la personne n'est pourtant en aucun cas chose acquise. En fait, il a été l'objet de maintes critiques vigoureuses dans la littérature

éthique récente. La plus vivement débattue de ces critiques est peut-être le fameux problème de non-identité présenté chez Parfit (1984). Dans cette notice, nous allons nous concentrer sur une critique qui possède un lien plus direct avec la répartition du bien-être.

Dans son argument dit des « saints et des pécheurs », Temkin (1993) essaie de démontrer que le principe d'atteinte à la personne est incompatible avec des conceptions de la justice proportionnelle et du mérite largement acceptées.

Considérons un monde dans lequel les pires génocidaires sont bien mieux lotis que les plus méritants des saints. N'y aurait-il pas quelque chose de mauvais dans ce monde où la vertu est si mal récompensée? Et pourtant, en supposant que personne, et surtout pas les saints, ne sait que les génocidaires sont mieux lotis, on pourrait arriver à la conclusion qu'un tel état du monde n'est mauvais *pour* personne.

Supposons encore que nous ayons le pouvoir de réduire le bien-être des génocidaires au niveau qu'ils méritent, c'est-à-dire bien en-dessous de celui des saints, mais qu'un tel changement ne puisse nullement améliorer le sort des saints. Ne croirions-nous pas néanmoins qu'il y a quelque chose de bon dans un tel changement, même si, à strictement parler, il n'est bon pour personne et au contraire mauvais pour certains?

Il est bien entendu que l'argument des saints et des pécheurs de Temkin ne peut pas, à lui seul, démontrer que l'inégalité elle-même est intrinsèquement mauvaise. Toutefois il suggère que le principe d'atteinte à la personne, sur lequel s'appuient certains prioritaristes pour renforcer l'objection du nivellement par le bas, n'est pas valide de manière générale.

Plus puissant encore que les contre-arguments de Temkin semble l'argument d'un autre égalitariste, Ingmar Persson (2001), qui retourne la stratégie argumentative du prioritariste contre lui-même. Persson remarque qu'il serait malavisé de la part d'un prioritariste de se servir du principe d'atteinte à la personne pour critiquer l'égalitariste, car, en fait, sa propre position l'engage, lui aussi, à accepter une forme de valeur impersonnelle: Le prioritarisme postule qu'un certain bénéficie d'une taille fixe a une plus grande valeur morale quand il revient aux mal lotis que quand il revient aux mieux lotis. Or, cette valeur morale supplémentaire, qui est créée quand le bénéficiaire revient à un mal loti, n'est de la valeur *pour* personne. Après tout, comme nous l'avons vu dans la section III, la valeur *subjective* d'un accroissement d'utilité donné est la même pour les bien et les mal lotis. Il s'ensuit que – tout comme les défenseurs de la justice proportionnelle ou de l'égalitarisme – les prioritaristes sont obligés d'admettre l'existence des formes de valeur impersonnelle.

Ce qui émerge de cette brève discussion de l'objection du nivellement par le bas, c'est que l'argumentation visant à réfuter le caractère impersonnellement mauvais de l'inégalité – argumentation qui fait en grande partie la force des prioritaristes – reste encore à compléter.

V. Vers un égalitarisme hybride

Les avancées en philosophie politique sont souvent réalisées en combinant les éléments les plus convaincants de deux doctrines rivales. Le prioritarisme s'est d'abord constitué comme un défi à la posture égalitariste standard/ traditionnelle. Nous concluons cette notice par une réflexion sur la façon dont la philosophie égalitariste peut progresser en s'appropriant quelques unes des innovations théoriques du prioritarisme.

Comme nous l'avons vu dans la section III, le prioritarisme peut être décomposé en deux propositions distinctes:

- (1) L'égalité n'a pas de valeur intrinsèque.

Cette proposition est reflétée par la séparabilité additive de la fonction valeur prioritariste.

- (2) Aider les mal lotis est moralement plus important qu'apporter une même aide aux bien lotis.

Ceci est représenté dans la concavité de la fonction prioritariste de pondération du bien-être.

Est-il possible d'être à la fois égalitariste, au sens de la proposition égalitariste modérée, et prioritariste? La réponse dépend de l'élément du prioritarisme auquel nous nous référons: la séparabilité additive de la fonction valeur prioritariste est antithétique à l'égalitarisme. Ces deux positions s'excluent mutuellement. Il n'en est pas de même pour le second élément du prioritarisme, sa fonction de pondération du bien-être biaisée en faveur des mal lotis. En effet, nous allons argumenter que l'adoption de cet élément du prioritarisme ne pourrait que renforcer la posture égalitariste.

La plupart des auteurs affirment que les intuitions distributives des égalitaristes sont correctement résumées et justifiées par la combinaison de deux principes distributifs: un souci relationnel d'égalité, exprimé dans la proposition égalitariste modérée, et un souci de maximiser le bien-être total, exprimé dans l'utilitarisme faible. La fonction valeur égalitariste est alors la suivante:

$$G_{egal}(\mathbf{w}) = (w_1 + w_2 + \dots + w_n) \cdot (1 - IN)$$

Jusqu'à présent, nous avons dans cette notice respecté cette convention. Nous voulons maintenant montrer qu'en fait, l'élément utilitariste de cette fonction échoue à caractériser la façon dont la plupart des égalitaristes évaluent réellement le bien-être. Si nous avons raison, une meilleure caractérisation de l'égalitarisme inclurait, comme le fait le prioritarisme, une fonction concave $g(w)$ qui donne un plus grand poids au bien-être des mal lotis.

Considérons une redistribution de $A = (50, 150)$ à $B = (95, 100)$. Si une combinaison de la proposition égalitariste modérée et de l'utilitarisme faible rendait correctement compte de nos intuitions égalitaristes, nous jugerions que le passage de A à B est bon à un égard, en cela qu'il conduit à une plus grande égalité, mais *mauvais* à un autre égard, en cela qu'il réduit le bien-être total. En réalité, cependant, il est peu probable qu'aucun véritable égalitariste, y compris parmi les universitaires qui s'affirment comme égalitaristes, trouve *quoi que ce soit* de mauvais dans un changement de A à B . Ces égalitaristes diraient assez naturellement que, d'un point de vue moral, le gain de bien-être des mal lotis importe plus que la perte de bien-être des mieux lotis, et que par conséquent, moralement parlant, la distribution s'est améliorée du point de vue du bien-être aussi. La somme de bien-être moralement valable a augmenté. La valeur morale du bien-être n'est pas indépendante de la forme de sa distribution.

Un égalitarisme caractérisé de façon crédible, se préoccupe très certainement de promouvoir une plus grande égalité, non pas seulement pour satisfaire à son souci relationnel d'égalité, mais aussi parce que, dans la plupart des cas, cela améliore le sort des mal lotis – et ce *même si* la somme totale d'utilité est réduite dans ce processus. Un égalitarisme plus crédible attache plus d'importance à l'augmentation du bien-être des moins bien lotis qu'à l'éventuelle réduction du bien-être des mieux lotis. L'élément utilitariste de la fonction $G_{egal}(\mathbf{w})$ ne rend pas compte d'une telle pondération en faveur des mal lotis. Il devrait être remplacé par la fonction de pondération du bien-être concave que le prioritarisme nous a rendue familière.

Si cet argument est correct; alors un égalitarisme crédible combine un souci relationnel d'égalité avec une pondération prioritariste du bien-être individuel. Une telle position hybride s'exprime dans la fonction valeur suivante:

$$G_{egal}^*(\mathbf{w}) = (g(w_1) + g(w_2) + \dots + g(w_n)) \cdot (1 - IN)$$

où g est croissante et strictement concave, et où $IN(w_1, w_2, \dots, w_n)$ est un indicateur d'inégalité. $G_{egal}^*(\mathbf{w})$ combine deux sources de valorisation de l'égalité: 1) un souci intrinsèque, relationnel, de l'égalité de la distribution, et 2) un souci instrumental d'égalité qui dérive d'une pondération prioritariste du bien-être individuel. En raison de sa valorisation intrinsèque de l'égalité, cet égalitarisme hybride donne toujours prise à l'objection du nivellement par le bas. Cependant,

comme nous l'avons vu dans la section IV, la validité de cet argument est incertaine. Ce qui paraît en revanche plus certain, c'est la nécessité d'inclure dans toute formulation crédible de l'égalitarisme une fonction prioritariste de pondération du bien-être.

Version française par Ekédi Mpondo-Dika et Johann Frick

Bibliographie

ARNESON, R., 1989. « Equality and Equal Opportunity for Welfare », *Philosophical Studies*, 56 : 77-93.

ARNESON, R., 2000. « Luck Egalitarianism and Prioritarianism », *Ethics*, 110/2 : 339-49.

BROOME, J., 1991. *Weighing Goods. Equality, Uncertainty and Time*, Oxford : Basil Blackwell.

BROOME, J., à paraître. « Equality versus priority: a useful distinction », WICKLER, D. et MURRAY, C. (dir.), « Goodness » and « Fairness » : *Ethical Issues in Health Resource Allocation*, World Health Organization.

DWORKIN, R., 1981. « What is Equality? Part 2: Equality of Resources », *Philosophy and Public Affairs*, 10/4 : 283-345.

FLEURBAEY, M., à paraître. « Equality versus priority. How relevant is the distinction? », WICKLER, D. et MURRAY, C. (dir.), « Goodness » and « Fairness » : *Ethical Issues in Health Resource Allocation*, World Health Organization.

HOLTUG, N., 2007. « Prioritarianism », HOLTUG, N. et LIPPERT-RASMUSSEN, K. (dir.), *Egalitarianism – New Essays on the Nature and Value of Equality*, Oxford : Oxford University Press.

McKERLIE, D., 1994. « Equality and Priority », *Utilitas*, 6/1 : 25-42.

NOZICK, R., 1974. *Anarchy, State, and Utopia*, New York : Basic Books.

NUSSBAU, M., 2000. *Women and Human Development*, Cambridge : Cambridge University Press.

PARFIT, D., 1984. *Reasons and Persons*, Oxford : Clarendon Press.

PARFIT, D., 1991. « Equality or priority? » The Lindley Lecture, Lawrence : University of Kansas.

PARFIT, D., 2002. « Equality or priority? », CLAYTON, M. et WILLIAMS, A. (dir.), *The Ideal of Equality*, Basingstoke et New York : Palgrave Macmillan.

PERSSON, I., 2001. « Equality, Priority and Person-Affecting Value », *Ethical Theory and Moral Practice*, 4/1 : 23-39.

RAWLS, J., 1971. *A Theory of Justice*, Cambridge : Harvard University Press.

SEN, A., 1995. *Inequality Reexamined*, Cambridge : Harvard University Press.

TEMKIN, L., 1993. *Inequality*, New York : Oxford University Press.

TEMKIN, L., 2002. « Equality, Priority, and the Levelling Down Objection », Clayton, M. et Williams, A. (dir.), *The Ideal of Equality*, Basingstoke et New York : Palgrave Macmillan.

TEMKIN, L., 2003. « Equality, priority, or what? », *Economics and Philosophy*, 19/1 : 61–87

TUNGODDEN, B., 2003. « The value of equality », *Economics and Philosophy*, 19 : 1–44.

VALLENTYNE, P., 2000. « Equality, Efficiency, and the Priority of the Worse Off », *Economics and Philosophy*, 16/1 : 1-19.

Liens

Égalitarisme – Sufficientarisme – Justice distributive – Métrique de la justice distributive – Parfit – Principe d'atteinte à la personne – Problème de non-identité – Rawls – Principe de différence – Intuitionisme – Constructivisme